

LES BONS CONSEILS D'IMMERSION FACILITÉE

VOUS VENEZ DE RECEVOIR UNE DEMANDE D'IMMERSION.



Prenez contact avec le bénéficiaire, il n'est pas nécessaire de lui demander un CV.



Vous allez passer quelques jours ensemble durant lesquels vous devrez vous intéresser à son projet et à sa motivation.



Si vous le recevez dans le cadre d'une démarche de recrutement, vous devrez observer ses aptitudes à l'éventuelle prise de poste.



Si une formation doit être envisagée, vous pourrez faire le point avec la structure encadrante (Pôle Emploi, Mission Locale, Conseil Départemental, CAP Emploi...)



Votre entreprise est référencée sur immersion facilitée, vous avez besoin de modifier vos coordonnées, le nom du référent...de suspendre sa publication...? Rendez-vous sur [immersion facilitée](https://immersion-facile.beta.gouv.fr/), cliquez sur l'encart bleu entreprise puis sur : « modifier mes informations » puis ajoutez votre n° SIRET. Un email vous sera adressé pour accéder au formulaire de modifications.

<https://immersion-facile.beta.gouv.fr/>

ACCUEILLIR LE BÉNÉFICIAIRE DE L'IMMERSION



Préparer son arrivée :

Prévenez l'équipe de son arrivée. Si besoin préparez lui son poste de travail.



Son arrivée :

Présentez-lui son tuteur qui sera chargé de son accompagnement.

Votre secteur d'activité, vos pratiques de travail, vos outils, ne sont pas forcément ceux qu'il connaît.



Ne vous limitez pas aux missions du poste, partagez avec lui votre vision, vos valeurs.



Répondez à ses questions, n'oubliez pas qu'il vient découvrir votre métier ou valider son projet professionnel ou même peut-être rejoindre votre équipe.

